



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE D'ERAGNY SUR OISE**

SG/LD/2023007

Domaine : 9.1

Date de convocation : 08 décembre 2023

Date de l'affichage : 08 décembre 2023

Date d'affichage de la délibération : 15 décembre 2023

Objet : 07 – Adhésion de la ville au dispositif « La Boussole des jeunes »

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à vingt heures,
Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la salle plurifonctionnelle de la Cavée, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Chantal BAGGIO, Joëlle MARTINEZ, Alexandre KARADJINOV, Edwina ETORE, Olivier FOURCHES, Jennifer THEUREAUX, Adjoints au maire, Patrick BENSMAIL, Alain GAUDISSIABOIS, Agnès LUXIN, Freddie PATER, Conseillers Municipaux Délégués, Alain SACCHETTI, Marie-Madeleine COLLOT, Monique MERIZIO, Françoise ROMANETTI, Jocelyne LIMOZIN, Evelyne DEL PRETE, Jean-Luc ROUSSELLE, Frédéric TOURNERET, Tatjana PUSKAS, Stéphane MARIE-JOSEPH, Yannick MAURICE, Pierre MATHEVET, Conseillers Municipaux représentant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Monsieur Akim BOUKDOUR a donné pouvoir à Madame Audrey JESPAS
- Madame Christine CAVRO a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre HARDY
- Madame Nicole THENIN a donné pouvoir à Madame Chantal BAGGIO
- Monsieur Marc NADREAU a donné pouvoir à Monsieur Alexandre KARADJINOV
- Monsieur Frédéric DIVIALLE a donné pouvoir à Madame Edwina ETORE
- Madame Emilie DA SILVA a donné pouvoir à Monsieur Olivier FOURCHES
- Monsieur Jean-Guillaume CARONE a donné pouvoir à Monsieur Thibault HUMBERT
- Madame Sylvie MORELLE a donné pouvoir à Madame Yannick MAURICE

Monsieur Freddie PATER a été désigné comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

- En exercice : 33
- Présents : 25
- Votants : 33

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame Jennifer THEUREAUX, Adjointe au Maire chargée des Commerces, de l'emploi et des logements,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis du Bureau municipal,

VU l'avis de la Commission Commerces et emploi et logements,

CONSIDERANT que le Service du Lien Social, dans le cadre de ses missions d'insertion jeunesse, souhaite adhérer au dispositif « La Boussole des Jeunes » proposé par le réseau Infos Jeunes du Val d'Oise.

Attestation de réception en préfecture
095-219502184-20231214-2023007-DE
Date de réception en préfecture : 26/12/2023

CONSIDERANT que la démultiplication des dispositifs et des partenaires suivant les territoires rend peu lisible l'offre d'insertion jeunesse. Cette situation conduit au renoncement de certains jeunes qui n'accèdent plus à leurs droits et aux dispositifs de droit commun. « La Boussole des jeunes » regroupe les informations de proximité pertinentes au sein d'une plateforme numérique dédiée, mise à disposition par l'État.

CONSIDERANT que cet outil a pour objectif de faciliter l'accompagnement des jeunes en facilitant leur mise en relation avec le professionnel adapté.

CONSIDERANT que « La Boussole des jeunes » permet de fédérer un large panel d'acteurs dont nous pourrions faire partie en adhérant à ce dispositif. Cette adhésion est gratuite pour la collectivité.

CONSIDERANT que, déployée par le ministère de l'Education Nationale et de la jeunesse et des sports, « la Boussole des Jeunes » est un service numérique à destination des 15-30 ans qui a vocation à recenser les propositions et services proposés localement et ainsi de faciliter la prise de contact avec le professionnel concerné.

CONSIDERANT que l'information y est gratuite, facile d'accès et anonyme et permettra aux jeunes de la ville de se saisir d'un outil dédié. Il est important de savoir que l'outil reste neutre et qu'il ne valorise pas un dispositif plus qu'un autre.

CONSIDERANT que les thématiques qui y seront développées sont l'emploi, la formation, le logement, la santé et la mobilité internationale. D'autres thématiques comme l'engagement, le sport ou la culture sont envisagées à l'avenir.

CONSIDERANT qu'à ce jour, deux premières thématiques vont être déployées à l'échelle départementale :

- Emploi des jeunes
- Formation

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE l'adhésion de la ville d'Eragny-sur-Oise au dispositif « La Boussole des jeunes ».

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

ADOpte A L'UNANIMITE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Cergy-Pontoise
Conseiller régional d'Ile-de-France